



**EUSKALTZAINDIA**

REAL ACADEMIA DE LA LENGUA VASCA  
ACADÉMIE DE LA LANGUE BASQUE

## **L'Académie de la langue basque soutient la manifestation du 31 mars à Bayonne**

Il y a 18 ans à Biarritz, l'Académie de la langue basque - Euskaltzaindia avait demandé au gouvernement français que la langue basque reçût un statut d'officialité dans les trois provinces du nord, à l'image des provinces basques du sud. Cette demande de l'Académie n'a jamais obtenu de réponse, et depuis lors la France a toujours la même attitude : elle refuse d'accorder aux langues dites « régionales » l'officialisation ainsi que sa protection par la loi.

Il est vrai qu'en 2008, lorsque la constitution a été modifiée (loi constitutionnelle n° 2008-724), un ajout fut introduit dans l'article 75 de la Constitution afin de déclarer que « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ». On aurait pu penser qu'avec cette mention dans la constitution, les langues régionales recevaient une forme de reconnaissance et que, par conséquent, leurs locuteurs pourraient s'appuyer sur cette nouvelle disposition pour les défendre. Hélas, il n'en est pas advenu ainsi. En effet, il y a bientôt un an le Conseil Constitutionnel, dans une décision relative à l'interprétation du nouvel article 75-1 (décision n° 2011-130, du 11/05/2011), a privilégié une lecture très restrictive, indiquant explicitement que ledit article "n'institue pas un droit ou une liberté que la constitution garantit". Ainsi, la modification constitutionnelle se révèle être sans aucune portée pratique. Les citoyens de langue basque restent donc privés de garanties juridiques relativement à l'usage de leur langue, et plus que jamais la revendication de son officialisation s'avère légitime et justifiée.

Afin de faire entendre la demande d'officialisation de la langue basque et d'une loi en faveur des langues régionales, Euskaltzaindia tient à affirmer qu'elle adhère totalement aux objectifs qui seront défendus par les associations Euskal Konfederazioa et Kontseilua lors de la manifestation DEIADAR du 31 mars à Bayonne.

Accepté par le Comité de Direction d'Euskaltzaindia lors de  
sa réunion du 22 mars 2012 à Saint-Sébastien